

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le 14 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, Salle Georges Waquet, après convocations légales adressées le 27 février, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Maire.

Étaient présents : 21

M. PAVY, Maire, M. POUJADE, Mme CHOLLET, M. THEMIOT, Mme ROEKENS, M. CORRÈZE, Mme BAHAIN, M. ETCHEVERRY, Adjoint au maire, M. PLANTEVIGNE, Mme LALLOIS, M. DALLANÇON, Mme RANCIEN, Mme CARATY, Mme VANDEMAELE, M. DEBRÉ, M. DUBREUIL, Mme PARISOT, Mme DURAND, M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme BRAS, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : 7

M. JAILLAT à M. DALLANÇON
M. CHICAULT à M. CORRÈZE
Mme DARDEAU à M. DEBRÉ
Mme DE MATOS à M. POUJADE
M. DELBARRE à M. THEMIOT
Mme LESOURD à M. SAUVAGET
M. DOUADY à Mme BRAS

Absents sans pouvoir : 2

M. DUBREUIL jusqu'à 9h35
Mme THEIS

Madame SCIOU, Directrice Générale des Services (DGS), Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 9h30.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Christiane LALLOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès verbal de la séance du 19 février 2015.

Le procès verbal de la séance du 19 février 2015 est adopté à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

Délibération n°15-14 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et a pour objectif de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les élus sont invités à se reporter au dossier annexé à la présente note de synthèse.

Monsieur le Maire propose donc des orientations pour le budget 2015 et d'ouvrir un débat au sein de l'assemblée délibérante. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Monsieur le Maire rappelle le contexte économique, financier, et budgétaire ainsi que ses conséquences sur les collectivités territoriales avec notamment une diminution des dotations de l'État. Il qualifie le budget 2015 de "budget de prudence".

Monsieur Gilles DUBREUIL, conseiller municipal de la Majorité, prend place à 9h35.

Monsieur le Maire évoque les nouvelles charges pour les collectivités avec les TAP (temps d'activités périscolaires) et l'annonce de l'attribution de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) au bloc communal.

Il confirme l'engagement d'une démarche de mutualisation avec les services communautaires mais aussi avec d'autres collectivités de la Sologne, et déclare que si la situation de la commune est bonne aujourd'hui, il faut anticiper les changements, preuve en est avec la baisse drastique des dotations cette année.

Monsieur le Maire développe les objectifs de la municipalité à savoir diminuer les dépenses de fonctionnement (amélioration de l'éclairage public, du chauffage des bâtiments, emménagement des services communautaires en mairie de Salbris), soutenir l'économie locale (signalétique des commerçants, chaudière à l'hôtel d'entreprises du Technoparc), valoriser le cadre de vie et la sécurité (renforcement de la vidéoprotection, aménagements avenue de verdun et sortie du collège Saint Georges).

Il invite ensuite Monsieur THEMIOT, Maire-adjoint, chargé du budget, des finances et du développement économique, à présenter les résultats provisoires 2014 et les orientations 2015.

Monsieur THEMIOT, Maire-adjoint, chargé du budget, des finances et du développement économique, rappelle qu'il s'agit de résultats provisoires et annonce un résultat positif du budget général de près de 1,1 million d'euros notamment dû à la vente de 3 terrains au lotissement communal de la ferme de Courcelles et à des économies de fonctionnement. À ce sujet, Monsieur THEMIOT tient à remercier les services municipaux de leurs efforts. Monsieur le Maire ajoute que ceci est le résultat du travail des élus et des services depuis l'arrivée de l'équipe municipale. Toutefois, il estime qu'une hirondelle ne fait pas le printemps et qu'il convient de rester prudent pour l'avenir.

Monsieur THEMIOT explique qu'il y a eu pour 70 000€ de travaux en 2014, dont 18 000 en reste à réaliser, un renouvellement de la moitié du parc informatique, 160 000€ de travaux dans les écoles dont 114 000€ grâce à la mise en œuvre de l'assurance pour le bardage de l'école BOICHOT, et que beaucoup de travaux ont été réalisés directement par les services (chemins, élagage ...).

Concernant l'épargne de la ville, il observe que si la CAF (capacité d'autofinancement) brute prévue en 2015 est de 936 000€, les prévisions 2016 la situe aux alentours de 300 000€.

Les dépenses 2015 sont quant à elle gonflées par l'acquisition d'une chaudière pour l'EDIS (hôtel d'entreprises) du Technoparc, le versement de l'indemnité pour le terrain de la gendarmerie, et le remboursement du prêt pour le lotissement de la ferme de Courcelles (les dépenses d'investissement des budgets annexes se transcrivent en fonctionnement sur le budget principal).

Concernant les recettes, Monsieur THEMIOT souligne une baisse de taxes d'habitation perçues. Monsieur le Maire confirme une diminution de 28 000€ certes liée au départ d'habitants, mais aussi à une augmentation du nombre de dégrèvement, les contribuables étant plus attentifs à leur situation fiscale et hésitant moins à entamer des démarches.

Monsieur THEMIOT ajoute que les prévisions font aussi apparaître une diminution des dotations d'État qui passent de 1,6 million à 1,2 million en 2016, et dont la part s'amoindrit donc dans le budget communal.

À la lumière des graphiques représentant l'évolution de la dotation générale de fonctionnement, Monsieur le Maire indique que l'on voit bien l'impact de la contribution au redressement des finances publiques.

Monsieur ALBERTINI, représentant de l'Opposition, observe une nette augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2015 qui passent de 5,7 à 6,9 millions d'euros. Monsieur le Maire souligne le déficit des budgets annexes principalement lié à des impayés d'entreprises, et cette année le paiement du foncier de la gendarmerie.

Monsieur ALBERTINI rappelle, s'agissant de la gendarmerie, que cette dépense avait été provisionnée sur 2014 et que sur ce plan, les choses peuvent encore évoluer puisque le dossier peut aller en Cassation et qu'il est possible de faire appel à la responsabilité de l'État dans ce dossier.

Monsieur le Maire confirme cette analyse mais relève qu'il faut tout de même payer l'indemnité, le jugement étant exécutoire.

Il ajoute qu'il faut aussi rembourser l'emprunt du lotissement de la ferme de Courcelles, les ventes de terrains n'ayant pas permis de le solder, le déficit du CRJS, la chaudière de l'EDIS.

Monsieur ALBERTINI, représentant de l'Opposition, remarque que les travaux de remise en état du chauffage de l'EDIS sont valorisés à hauteur de 230 000€. Eu égard à sa profession d'architecte, et à sa connaissance du bâtiment concerné, il dit qu'il n'est pas convaincu qu'il faille commencer par là. Il pense qu'il serait préférable d'isoler avant, et craint que le système chauffe des courants d'air.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a plus de chauffage central actuellement dans ce bâtiment et que ses occupants doivent recourir à des convecteurs électriques. Il explique que des devis sont en cours pour l'isolation et que l'installation d'une chaudière à énergie bois est envisagée afin de pouvoir prétendre à des aides financières. Monsieur ALBERTINI prend note que le prix de revient sera donc de 230 000€ moins les subventions. Monsieur le Maire confirme que le plan de financement reste à finaliser.

Monsieur THEMIOT, Maire-adjoint chargé du budget, des finances et du développement économique, présente l'état de la dette de la commune et sa capacité de désendettement qui s'allonge malgré les efforts consentis (5,3 ans en 2014 contre 6,84 ans en 2015). Monsieur le Maire ajoute que la durée normale de désendettement d'une commune est de 7 ans, la durée idéale étant de 4 ans. La baisse des dotations de l'État joue aussi sur notre capacité de désendettement.

S'agissant des charges de personnel, Monsieur THEMIOT répertorie les mouvements annoncés (retraites, fin de contrat) tandis que Monsieur le Maire explique que la masse salariale ne diminue pas pour autant. Madame BRAS, élue de la Minorité municipale, demande si cela signifie que malgré des départs les charges de personnel se maintiennent. Monsieur le Maire répond que oui, notamment du fait d'une augmentation du coût des agents de catégorie C.

Concernant les TAP, Monsieur THEMIOT démontre le coût de ces nouvelles prestations proposées aux écoliers dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il observe que le fonds d'amorçage mis en place par l'État participe à hauteur de 28 000€ au financement tout en craignant une augmentation de la charge pour la collectivité si cette aide n'était pas conservée.

Concernant le budget annexe Lotissement d'habitation, Monsieur le Maire annonce que la baisse des tarifs des terrains du lotissement de la ferme de Courcelles a permis de solliciter l'intérêt de 3 acquéreurs potentiels.

Concernant les budgets annexes Eau et Assainissement, Monsieur le Maire rappelle qu'un schéma directeur est en cours d'élaboration, et que si ces budgets apparaissent confortables aujourd'hui, ces études permettront de diagnostiquer l'état des réseaux et de programmer les travaux nécessaires. Monsieur THEMIOT ajoute que le sous-sol sera traité avant toute intervention sur la surface (voirie).

Monsieur THEMIOT poursuit avec la présentation des résultats des budgets annexes Infrastructures Réseaux et Zones d'activités artisanales.

Concernant le budget annexe Logement social, il précise que celui-ci concerne une maison d'un ancien garde-barrière en accession à la propriété jusqu'en 2032.

Concernant le budget annexe Gendarmerie, il mentionne les 435 000€ prévus en application du dernier jugement en date. Monsieur le Maire déclare qu'il reste une possibilité de recours et que l'État a en effet une coresponsabilité avec la commune, mais encore faut-il qu'il la reconnaisse et accepte de payer. Monsieur ALBERTINI, conseiller municipal de l'Opposition, estime qu'il faut saisir cette opportunité. La commune avait gagné en première instance et a perdu en appel alors même que les juges n'ont pas retenu une jurisprudence européenne dont la commune se prévalait. Monsieur ALBERTINI considère que si la commune n'utilise pas de tous les moyens dont elle dispose, et notamment la Cassation, l'État pourrait peut-être se dégager de sa responsabilité en disant que nous ne sommes pas allés jusqu'au bout.

Monsieur le Maire explique que l'expropriation est devenue définitive et qu'il y a également eu la contestation du permis de construire mais ce n'est pas ce qui inquiète les finances de la communes. L'impact financier est lié à la fixation de l'indemnité d'expropriation et Monsieur le Maire a récemment envoyé un courrier au Préfet afin que l'État reconnaisse sa responsabilité dans cette histoire. La commune est aujourd'hui propriétaire du terrain, les prétentions des expropriés sur le bâtiment sont écartées, et il faut payer l'indemnisation fixée par le jugement qui est exécutoire. À ce sujet, Monsieur le Maire a déclaré à Monsieur le Préfet de Loir et Cher que la gendarmerie de Salbris devait avoir le foncier le plus cher de France !

Monsieur ALBERTINI répète qu'il faut aller jusqu'au bout. Monsieur le Maire répond qu'ils auront certainement l'occasion de reparler de ce dossier.

Monsieur THEMIOT reprend avec la présentation des résultats des budgets annexes de la Régie des Transports, puis du CRJS. S'agissant de ce dernier, il observe une participation du budget général de 45 600€ en 2014 malgré une bonne gestion et un taux de remplissage de l'établissement correct. Monsieur le Maire pense que le CRJS a un potentiel de développement, et que des évolutions juridiques pourront être évoquées en commission finances afin de lui permettre d'entrer dans le secteur concurrentiel.

Les résultats et prévision des budgets annexes Technoparc, Développement économique (participation ville de 258 000€ en 2015 du fait de l'installation d'une chaudière), et Portage de repas sont annoncés. À ce sujet, Monsieur THEMIOT fait part d'une désaffectation du service. Monsieur le Maire confirme la perte d'usagers et explique que ce service pourrait être retravaillé et son offre ouverte aux habitants d'autres communes.

S'agissant du budget général, Monsieur THEMIOT rappelle que les recettes 2014 ont bénéficié de la vente du camping et n'auront pas d'équivalent cette année.

Monsieur ALBERTINI, élu de l'Opposition, remercie pour la clarté de cette présentation. Monsieur THEMIOT y associe les services, et Monsieur le Maire la DGS qui a supervisé ce travail. Monsieur ALBERTINI, ancien Maire de la commune, ajoute qu'il sait qu'on peut compter sur les services municipaux puisqu'il a collaboré avec eux pendant 15 ans.

S'adressant à Monsieur le Maire, Monsieur ALBERTINI explique à celui-ci qu'il se trouve à la suite de travaux très lourds, et pas très populaires, effectués par l'ancienne municipalité qui permettent aujourd'hui que le budget fonctionne. Monsieur ALBERTINI constate le désengagement total de l'État ainsi que d'autres structures qui soutenaient précédemment l'action des communes. Il estime qu'il y a une problématique de mutualisation forte et se réjouit de l'arrivée de la communauté de communes Sologne des Rivières en mairie de Salbris : c'est pour lui une décision sage, cohérente, qui devrait générer des économies d'échelles. En outre, il évoque les évolutions prévues du territoire avec la question du rapprochement des communautés de communes et de la solidarité entre les territoires, et considère que la municipalité agit dans la continuité de son équipe.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a agi dans le cadre fixé par la chambre régionale des comptes. Monsieur ALBERTINI explique qu'il s'agissait d'une décision politique assumée.

Monsieur le Maire observe qu'une économie de plus d'un million d'euros a pu être réalisée et remercie les services, notamment techniques qui sous la houlette de l'Adjoint aux Travaux, Marcel ETCHEVERRY, doivent faire preuve de détermination et d'imagination afin de maintenir notre cadre de vie. Il précise que les autres services font aussi des efforts qui permettront d'aborder sereinement l'année prochaine même si notre capacité d'investissement diminue et que c'est aussi du travail en moins pour nos entreprises.

S'adressant à Monsieur ALBERTINI, Monsieur le Maire lui reconnaît l'intention de mutualisation mais aujourd'hui, c'est lui, à force de persuasion, qui a réussi à faire venir la communauté de communes à Salbris. C'est un point de départ qui devrait assurer une cohésion dans l'action des services et générer des économies.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réflexion est lancée avec les autres communautés de communes, notamment celle concernant Lamotte-Beuvron, pour préparer l'avenir.

Le conseil municipal ATTESTE avoir débattu des orientations budgétaires 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Aucun élu n'a de question à formuler.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

20 février 2015 - Location d'un bureau à l'EDIS à BET ORBIS

La société BET ORBIS ayant sollicité un changement du bureau qu'elle occupe à l'EDIS, un bail à titre précaire et révocable lui est consenti, pour 11 mois à compter du 1^{er} février 2015, pour la location d'un espace de 34 m² environ (bureau n°7) au sein du bâtiment 2 (EDIS) du Technoparc, moyennant un loyer de 150€ TTC par mois charges d'électricité et d'eau comprises, 34€ HT par mois de contribution forfaitaire aux charges de copropriété, ainsi que le remboursement de la taxe foncière et de toute autre imposition ou taxe venant frapper le bâtiment, au prorata des surfaces occupées et prorata temporis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 10h30.

La secrétaire de séance,

Christiane LALLOIS